

# Liste de contrôle pour la sécurité et l'ergonomie de l'aménagement

---

## Section I - Le véhicule

Identification de l'autopatrouille: \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

Date de la vérification : \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_

---

## Section II - Conduite du véhicule

◆ les ajustements du siège fonctionnent bien,  
sans avoir à forcer pour le faire avancer ou reculer

◆ si présent, l'ajustement de l'angle du dossier fonctionne bien,  
sans avoir à forcer pour l'incliner ou le remonter

◆ l'appuie-tête est présent et correctement réglé   
Note : Le haut de l'appuie-tête doit correspondre à peu près au haut de l'oreille.

◆ le conducteur peut appuyer sur le frein et l'accélérateur tout en restant  
le dos bien appuyé sur le dossier, sans extension exagérée des jambes

- cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus petite taille
- cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus grande taille

◆ le conducteur peut atteindre et manipuler les contrôles et manettes  
propres au fonctionnement normal (ex. phares, essuie-glace, ...) du véhicule

- cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus petite taille
- cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus grande taille

◆ il n'y a pas d'obstacles au mouvement des pieds sur l'accélérateur et le frein   
Note : Tout fil électrique sous le tableau de bord doit dégager l'accès aux pédales  
et de préférence, être attaché en couette; si votre service de police utilise un projecteur,  
l'installer de préférence du côté du passager.

---

---

◆ le conducteur peut faire tourner le volant tout en restant le dos appuyé sur le dossier, sans extension exagérée des bras et des épaules

• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus petite taille

• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus grande taille

---

◆ le conducteur peut déplacer le sélecteur de la boîte de vitesse d'une position à l'autre sans que la main ne vienne en contact avec un équipement

• vérifier l'énoncé précédent avec et sans gants d'hiver

Note : Si l'ordinateur pivote ou est monté sur une glissière, vérifier l'énoncé précédent, avec l'écran relevé, dans le maximum de positions possibles que peut adopter votre installation d'ordinateur.

---

◆ les équipements installés dans l'auto-patrouille ne bloquent pas la vue pour la conduite de l'auto-patrouille

• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus petite taille

• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus grande taille

Note : Porter une attention particulière à ce point surtout si de l'équipement est installé sur le tableau de bord (ex.boîtier du radar).

---

◆ les équipements installés dans l'auto-patrouille ne bloquent pas l'accès aux rétroviseurs intérieurs et extérieurs pour la conduite de l'auto-patrouille

• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus petite taille

• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus grande taille

---

◆ les équipements installés dans l'auto-patrouille ne bloquent pas l'accès aux commandes de désembuage et de chauffage/climatisation; dans le cas contraire, s'assurer que l'équipement peut facilement et rapidement être déplacé pour y accéder

---

◆ lors de conduite rapide (poursuite, urgence, ...) l'équipement reste fixé bien en place lors des accélérations, des freinages et des virages

Note : Vérifier ce point en particulier si l'ordinateur est monté sur un pivot ou une glissière.

---

◆ \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

---

.....

### Section III - La sécurité dans l'habitacle

---

◆ Le véhicule utilisé comme auto-patrouille est conforme aux exigences du code de la sécurité routière; vérifier les points suivants lorsqu'on fait démarrer le véhicule :

• le témoin de contrôle des freins ABS, si le véhicule en est muni

• le témoin de contrôle des ceintures de sécurité

• le témoin de contrôle des coussins gonflables, souvent identifié par les lettres SRS (Supplementary Restraint System)

---

---

◆ il n'y a pas d'équipement installé dans la zone de déploiement des coussins gonflables

Note: Pour vérifier, utiliser la trousse de vérification disponible auprès de l'APSAM; il s'agit de coussins qui se gonflent, avec une pompe, aux dimensions du coussin original. En se gonflant, et une fois gonflé, ce coussin ne devrait pas être en contact avec l'équipement installé. Le trajet utilisé par le coussin lorsqu'il se déploie n'est pas identique à son volume une fois déployé, surtout vers le haut; il est donc recommandé de ne pas installer d'équipement dans la partie supérieure du pare-brise, côté passager. Vérifier à ce sujet les spécifications émises par le constructeur du véhicule.

---

◆ les portes ou couvercles de tout compartiment de rangement (coffre à gants, accoudoir sur consoles,...) dans l'auto-patrouille ferment correctement et demeurent fermés

Note : En cas de collision ou de renversement du véhicule, une porte ou un couvercle qui s'ouvre sous le choc peut réduire considérablement la zone tampon.

---

◆ les fils qui relient les équipements entre eux ou à leur source d'énergie n'obstruent pas la vue et sont installés de façon telle qu'on ne peut s'y accrocher

Note : De préférence, les fils doivent être reliés en couette et circuler sous les tapis, consoles ou garniture de l'habitacle.

---

◆ les équipements sont solidement fixés au véhicule

- base du microphone
  - boîtier de commande du système de communication
  - boîtier de commande des gyrophares / phares alternatifs
  - boîtier de commande de la sirène
  - boîtier de commande et canon du radar
  - boîtier de commande et capteur du système vidéo
  - pivot de base pour l'arrimage de l'ordinateur ou
  - rail de base pour l'arrimage de l'ordinateur
  - console de rangement ou d'arrimage
  - imprimante
  - lecteur de code à barres
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_
  - \_\_\_\_\_
-

---

◆ les équipements ainsi que leur dispositif d'ancrage, d'installation ou d'attache au véhicule sont dépourvus d'aspérités ou d'arêtes coupantes, ou sont recouverts de matériau de protection

- base du microphone
- boîtier de commande du système de communication
- boîtier de commande des gyrophares / phares alternatifs
- boîtier de commande de la sirène
- boîtier de commande et canon du radar
- boîtier de commande et capteur du système vidéo
- pivot de base pour l'arrimage de l'ordinateur ou
- rail de base pour l'arrimage de l'ordinateur
- console de rangement ou d'arrimage
- imprimante
- lecteur de code à barres
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Note : L'équipement installé devrait souscrire à l'esprit du Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles en minimisant le risque de blessure par contact, que ce soit à l'usage ou lors d'un accident. Vérifier en particulier la présence de vis ou de boulons servant au montage, qui peuvent avoir des barbillés ou des extrémités pointues. Vérifier également des situations où une pièce de vêtement pourrait s'accrocher ou demeurer coincée.

---

◆ les équipements installés ne causent pas de reflets du soleil ou de lumières parasites

- ◆ \_\_\_\_\_
- ◆ \_\_\_\_\_
- ◆ \_\_\_\_\_
- ◆ \_\_\_\_\_

.....

## Section IV - Le travail dans l'auto-patrouille

---

◆ les commandes utilisées dans les cas d'urgence sont placées en-deçà de la zone d'atteinte et on peut les manipuler sans détacher son regard de la route

- cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus petite taille
  - cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus grande taille
-

<p>◆ les équipements utilisés le plus souvent sont placés à l'intérieur de la zone d'atteinte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus petite taille <input type="checkbox"/></li> <li>• cet énoncé est vrai pour le policier ayant la plus grande taille <input type="checkbox"/></li> </ul>
<p>◆ la disposition des équipements, et des commandes sur les équipements, est la même que sur les autres autos-patrouilles du service <input type="checkbox"/></p>
<p>◆ les équipements portables (ex. walkie-talkie, écritoire, lampe de poche,...) se rangent dans des endroits prévus à cet effet <input type="checkbox"/></p> <p>Note :en cas de collision,tout objet dans l'habitacle peut devenir un projectile</p>
<p>◆ lors du travail de nuit, l'habitacle dispose d'un éclairage suffisant pour lire ou écrire <input type="checkbox"/></p>
<p>◆ l'ordinateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le contraste et l'intensité de l'écran sont réglables <input type="checkbox"/></li> <li>• l'écran peut pivoter ou s'incliner afin de minimiser les reflets <input type="checkbox"/></li> <li>• le clavier est éclairé pour l'utilisation de nuit <input type="checkbox"/></li> <li>• l'installation permet un appui pour le poignet ou, de préférence, le bras, lors de l'utilisation du clavier <input type="checkbox"/></li> <li>• l'ordinateur peut pivoter ou se déplacer afin d'accommoder les utilisateurs de tailles variées <input type="checkbox"/></li> <li>• selon l'organisation du travail dans votre service, l'ordinateur peut pivoter ou se déplacer afin d'accommoder les deux policiers dans l'auto-patrouille <input type="checkbox"/></li> </ul> <p>Note: Dans de ces deux derniers cas,il doit demeurer fermement en place afin de ne pas se déplacer en cas de conduite rapide.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'imprimante et le lecteur de code à barres sont accessibles sans flexion ou torsion exagérée <input type="checkbox"/></li> </ul>

Si vous avez d'autres points intéressants à ajouter sur la liste de contrôle, communiquez avec l'APSAM.



Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail  
secteur «affaires municipales»

715, Square Victoria, #710, Montréal (Québec) H2Y 2H7  
1-800-465-1754 514-849-8373

<http://www.apsam.com>  
[apsamadm@apsam.com](mailto:apsamadm@apsam.com)



Institut de recherche  
en santé et en sécurité du travail  
du Québec

505 De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3C2  
(514) 288-1551